

modalités de consultation des habitants simples et appréciées de ces derniers. Preuve est faite qu'il est possible de s'engager sur ces questions sans se perdre devant l'étendue du champ à investiguer.

Ensuite qu'une première approche globale de la question des besoins sociaux permet de se démarquer des approches thématiques qui structurent l'action publique (enfance, jeunesse, emploi, aides sociales, etc...) et cloisonnent les initiatives souvent au détriment de l'efficacité. Ainsi se poser la question de l'isolement permet de décliner plusieurs dimensions comme le vieillissement, le repli sur soi en cas

de chômage, l'intégration dans un environnement aux règles différentes de celui dans lequel on a vécu, la gestion collective des situations de crise, etc... Ce sont autant d'approches qui permettent plus facilement de mettre en oeuvre des actions concrètes qui donnent corps à un projet politique visant à développer le lien social.

Enfin, que l'engagement d'une analyse des besoins sociaux ne nécessite pas forcément une ingénierie interne ou externe trop lourde. On peut faire preuve de pragmatisme en la matière et s'appuyer sur les acteurs locaux et les habitants qui ont, semble-t-il, apprécié cette méthode de travail. L'articulation, entre objectifs

clairs, calendrier resserré, technique d'animations structurées, et apport d'expertise en matière de mobilisation et d'exploitation de données qui constituait la trame méthodologique de l'accompagnement apparaît comme pertinente à l'issue de l'expérimentation.

Pour ce qui concerne l'APRAS, nous sommes confortés dans l'idée que l'observation ne peut se suffire de l'élaboration de tableaux de bord et de bases de données. Ces outils doivent être mobilisés dans le cadre de travaux collectifs, travaux qui, à leur tour, par les questions qu'ils soulèvent, conduisent à enrichir et faire évoluer les outils d'observation.

Ces travaux ont été restitués aux autres communes lors d'une commission cohésion sociale de Rennes Métropole. Nous avons formulé à cette occasion comme nous nous y étions engagés des hypothèses concernant les suites qu'il pourrait être données à cette expérimentation. Cela dépend maintenant des attentes qui seront ou non exprimées par les communes et des réponses que Rennes Métropole souhaitera et pourra apporter.

Quoi qu'il en soit, cette expérience est une modeste contribution dans un contexte de développement de l'agglomération qui conduit et conduira de plus en plus les communes à se saisir de la question du lien social.

Du côté de l'APRAS

Personnes à la rue :

Depuis plusieurs années, l'APRAS mène des travaux sur la situation des personnes à la rue. Après des travaux de dénombrement menés entre 1996 et 2001 en partenariat avec le CREAL, une approche plus qualitative a été mise en place en 2002 puis en 2005.

Nous avons réitéré cette démarche en 2009. Un questionnaire a été passé pendant une semaine dans les structures partenaires de cette initiative : le restaurant social Leperdit, Puzzle, la CAO-EDD, le Relais, l'équipe mobile psychiatrie-précarité, le SAMU social de la Croix Rouge, CAARUD Intermaïdes.

104 personnes ont été interrogées du 22 au 28 juin par les professionnels et bénévoles des structures, à partir d'un questionnaire portant sur : **sexe, âge, nationalité, situation matrimoniale, enfant(s) ou non, type**

d'hébergement, domiciliation, ressources, couverture maladie, origine géographique, durée à la rue, déplacements depuis 2 ans, suivi éventuel, présence ou non d'animaux, formation.

L'analyse de ces données et le rapport d'étude sont achevés. Ce travail qui se veut un outil au service de l'analyse partagée des acteurs et de l'adaptation de l'action en direction des personnes à la rue est en cours de restitution. A suivre...

"Fragilités psychologiques dans la cité" :

Depuis 2004, l'APRAS accompagne la création dans les quartiers rennais d'**instances de réflexion et d'échanges entre professionnels autour de situations de personnes caractérisées par l'imbrication de problématiques sociales, psychologiques ou psychia-**

triques.

La complexité de ces situations rend indispensable une approche collective pour explorer de nouvelles pistes de réponses, définir des stratégies d'interventions concertées, élargir les compétences professionnelles des uns et des autres.

Depuis 2004, une instance fonctionne dans le quartier de **Maurepas, "Le Lampadaire"**, grâce à un partenariat entre le CMP Saint Exupéry et l'Espace Social Commun de Maurepas (CDAS, CCAS, centre social, Mission Locale).

Les responsables de l'ESC de **Villejean**, confrontés à des problématiques similaires, ont souhaité s'engager également dans cette voie au début de l'année.

Après plusieurs séances de travail avec des professionnels volontaires de l'ESC et le CHGR, des échan-

ges avec l'équipe de Maurepas, il a été créé, à titre expérimental pour un an, **une instance commune aux deux territoires.** Elle se réunit, dorénavant, une fois par mois.

Le groupe permanent est composé de représentants des CDAS, des antennes du CCAS, de la Mission Locale et des centres sociaux.

Le principe : tout partenaire professionnel peut saisir le groupe pour déposer et aborder une situation qui lui pose problème (ces situations sont anonymes). **Une charte**, élaborée collectivement, précise le fonctionnement du groupe.

Contact - renseignements :

► Quartier Maurepas : Christine Pfister, infirmière au CDAS, 02.99.27.48.00

► Quartier Villejean : Ghislaine Deloison, assistante sociale au CDAS, 02.23.46.85.30

La publication de ce nouveau numéro du Nota Bene est pour le Conseil d'Administration et toute l'équipe de l'APRAS l'occasion de vous adresser à tous nos meilleurs voeux.

Que le contexte social difficile que nous connaissons soit source d'engagement, d'imagination, de projets pour défricher, ensemble, le chemin des possibles.

Nous vous souhaitons une année 2010 riche de coopérations et d'initiatives de développement social.

Le partenariat peut se définir comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou un besoin clairement identifié.

Cette notion est au fondement de l'APRAS depuis sa création par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, la Ville de Rennes et les organismes HLM. Elle se décline, aujourd'hui encore, au quotidien, au travers des expérimentations auxquelles elle participe. Il en est ainsi de l'action «Sortir de la rue» menée avec la Mission Locale et la Sauvegarde de l'Enfance qui permet un renforcement et une meilleure articulation de l'intervention auprès des jeunes à la rue, en matière d'entrée en relation, de propositions liées à l'emploi, à la formation, au logement. L'APRAS a mobilisé son savoir-faire pour construire avec ses partenaires l'outil de suivi et d'analyse propre à permettre une adaptation permanente de l'action.

Dans le contexte social et institutionnel actuel, l'identification collective des besoins et problèmes, leur analyse avec les acteurs dans une logique opérationnelle est un enjeu majeur des politiques publiques. Les questions sociales émergentes renvoient autant aujourd'hui au «qui fait quoi» (identification des compétences), indispensable, qu'au comment investir ensemble des phénomènes nouveaux et complexes.

C'est dans cet esprit, et avec le souci d'articuler observation, analyse et action partenariale, que l'APRAS s'investit sur des thèmes aussi divers que les personnes à la rue, les fragilités psychologiques dans la cité, la médiation de proximité,...

La Présidente de l'APRAS,
Nathalie Appéré.

SOMMAIRE

Edito	p. 1	Le Tableau de bord social	p. 4-5-6
Médiation	p. 2	Analyse des Besoins Sociaux	p. 7-8
"Sortir !"	p. 3	Du côté de l'APRAS	p. 8

Médiation - Régulation des conflits Quelques repères

Pour répondre à un besoin de clarification du concept et de meilleure lisibilité de la ressource, la Ville de Rennes a chargé l'APRAS d'une mission autour de la médiation.

Cet article constitue une première synthèse de ce travail, dont un des temps forts a été la mise en place avec la Ville de Rennes d'une journée de réflexion le 9 juin dernier avec les acteurs de la ville intéressés par cette question et deux intervenants ressources : M. Denis Moreau, magistrat à la Cour d'Appel de Paris et M. Jacques Salzer, maître de conférence à Paris-IX-Dauphine.

Qu'est ce que la médiation ? définitions

Les définitions adoptées en 2000 dans le cadre d'un colloque à Créteil, et qui font référence depuis, font apparaître deux dimensions de la médiation :

La médiation conventionnelle ou médiation règlement des conflits : mode alternatif de règlement des conflits par la présence d'un tiers neutre et par la libre adhésion des deux parties en présence. Elle peut être judiciaire quand elle est proposée par une autorité judiciaire.

La médiation du lien social : création du lien social, prévention des conflits. Ce volet comprend à Rennes des actions développées dans certains territoires de la ville ou la présence de médiateurs sur l'espace public permet de prévenir, d'anticiper et le cas échéant d'intervenir directement en résolution de conflits. Ces médiateurs reprennent parfois les modes opératoires de la médiation conventionnelle, mais le plus souvent la régulation du conflit se fait au moment où les médiateurs y sont confrontés, par leur présence ou par une sollicitation d'un habitant.

La médiation est transdisciplinaire et s'applique à des champs divers, mais elle relève d'une seule démarche. Elle est indissociable et son unité est garantie par la définition de Créteil.

D'autres modes alternatifs de régulation des conflits

Ce sont des interventions sous forme de conciliations, des bailleurs, de la Ville, des

conciliateurs de justice qui se réfèrent à une norme existante (contrat de location, règlement, loi,...). Il s'agit de modes de résolution des conflits à l'amiable, qui se rapprochent des modes opératoires de la médiation -un tiers intervient pour trouver un accord dans le cadre d'un conflit- mais qui s'en distinguent sur certains points : il s'agit de faire respecter un point de droit ou de règlement et non pas d'aider à construire une solution partagée ; d'autre part la neutralité du tiers n'est pas forcément assurée.

Médiation et accès au droit

La connaissance de ses droits est un préalable nécessaire à la mise en place d'une médiation, en particulier conventionnelle, ou d'une autre forme amiable de régulation. Dans le cadre d'un conflit ou d'un contentieux, toute personne doit être en position de connaître ses droits avant de choisir le moyen de le résoudre. Dans ce cas la médiation est un moyen parmi d'autres de régulation sociale, qui peut dans certaines situations être plus pertinent que d'autres. Dans le cas contraire, le risque est de voir la médiation réduite à une fonction de réduction des affaires traitées par les tribunaux.

La médiation va traiter des conflits en tenant compte de différents facteurs (valeurs, coutumes, règles de droit). Elle autorise une compréhension large du conflit par une approche globale : juridique, sociale, économique, psychologique, culturelle,...

Elle permet d'appréhender des désaccords qui ne relèvent pas de la sphère juridique (les modes de vie, les comportements, les différences de conception d'éducation des enfants,...). « Il y a dans la vie beaucoup plus de choses que dans le Droit » (Jean Carbonnier)

La médiation produit de la norme négociée et constitue un processus autonome de création ou de recréation de lien social ; elle est responsabilisante, elle trouve sa légitimité dans la vitalité de la société civile dont elle est issue, et ne produit pas une norme « au rabais ».

Les principaux acteurs de la médiation à Rennes

- **Les correspondants de nuits- Optima** : présence sur le terrain et réponses aux sollicitations d'habitants en cas de conflits de voisinage ou sur des espaces publics.

- **Cité et médiation** : médiation conventionnelle de voisinage.

- **Les acteurs de la médiation familiale** : médiation conventionnelle sur les conflits liés à la vie familiale (UDAF 35 et Espace médiation à Rennes).

- **La médiation éducative** : médiation conventionnelle parents/enfants liée aux problèmes de vie scolaire.

- **Les bailleurs sociaux** ont internalisé un certain nombre de missions qui leur permettent d'intervenir à l'amiable sur les conflits qui impactent les modalités du contrat de location.

- **Les conciliateurs de justice** : facilitent un règlement amiable des conflits ; l'accord trouvé a valeur juridique.

- **Le délégué du médiateur de la république** : aide les citoyens confrontés à un désaccord ou un conflit avec l'administration.

- **Noz'ambule** : dispositif de prévention et de veille sociale qui vise à prévenir et réduire les comportements à risques sur l'espace public par une présence sociale en centre ville.

- **Médiation métropole** : gère les amistars et le Point Information Médiation Multiservice (PIMMS) Rennes sud (objectif : faciliter les relations entre les entreprises de service public marchand et leurs clients, et gérer le cas échéant les difficultés).

PERSPECTIVES

- **La finalisation d'un référentiel de la médiation à Rennes** qui reprend les travaux de groupes de travail qui se sont réunis à l'APRAS en 2008 et 2009, et les éléments apportés par la journée du 9 juin.

- **Un travail sur l'articulation et la complémentarité des ressources au niveau des quartiers de la ville** entre les acteurs de terrain, les acteurs de la médiation et des ressources spécialisées, le cas échéant (fragilités psychologiques, services sociaux, éducatifs, d'animation, etc.).

- **Un croisement entre les réseaux de la médiation et les réseaux d'accès au droit et d'information juridique**, animés en particulier par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

Analyse des Besoins Sociaux dans les communes de l'agglomération Retour sur une expérimentation

Pouvez vous nous fournir plus de données chiffrées sur la situation sociale de notre commune ?

Nous souhaitons engager une analyse des besoins sociaux et nous essayons pour commencer de faire un état des lieux statistique le plus complet possible...

Telle est, en résumé, la demande formulée par plusieurs communes auprès de l'APRAS et de l'AUDIAR à l'issue des présentations du rapport annuel de l'ODS (Observatoire des Données Sociales de Rennes Métropole) dans les communes.

La réponse était a priori simple : très peu ou pas de données, traitées à cette échelle, disponibles et mobilisables rapidement.

Les choses auraient pu en rester là, les communes avec leurs questions, nous avec le sentiment de ne pouvoir répondre à une sollicitation qui pourtant porte sur l'objet même de l'ODS qui est d'être un outil au service de l'analyse des évolutions sociales à l'oeuvre sur le territoire de l'agglomération. Pas très satisfaisant donc... Nous avons alors essayé de formuler le problème différemment.

Une analyse annuelle des besoins sociaux est obligatoire dans toutes les communes depuis le décret du 6 mai 1995 (JORF n°108 du 7 mai 1995, Décret n°95-562). Ce sont les CCAS qui en ont la responsabilité. En réalité, aujourd'hui, très peu de communes se sont engagées dans cette démarche car le sujet est complexe et que le décret ne précise rien sur les modalités de mise en oeuvre.

Le passage par la compilation de données chiffrées n'est donc pas un passage obligé pour démarrer. Il n'est à notre sens pas nécessaire, voire contre productif et rédhibitoire car il présente le risque de se noyer dans les difficultés d'une collecte sans fin et techniquement ardue voire dans beaucoup de domaines impossible. Pourquoi ne pas essayer

alors pour engager une démarche de mettre de coté dans un premier temps les données chiffrées et partir de questionnements partagés :
De quoi parle t'on ?
Qu'entend-on par besoin ?
Par social ? Quels sont les problèmes perçus localement ? Qui est concerné ? Qui peut agir ?

L'apport de chiffres intervient alors pour contribuer à répondre à des questions précises ce qui limite le risque évoqué précédemment.

C'est sur cette base que l'APRAS a proposé à Rennes Métropole d'accompagner à titre expérimental des communes dans l'engagement de leur Analyse des Besoins Sociaux.

Trois communes qui nous avaient sollicités initialement ont été volontaires pour cet exercice : Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Vern-sur-Seiche et Saint-Jacques-de-la-Lande. Le projet a été mené simultanément dans les trois communes de février à juin 2009.

Dans chaque commune, un groupe d'une dizaine de personnes a été constitué, composé d'élus, de professionnels, de représentants associatifs. Quatre séances de travail de deux heures ont eu lieu entre mars et juin. Les deux premières ont été consacrées à la formalisation au sein du groupe d'une perception partagée ce que sont les besoins sociaux dans

la commune, des problèmes qui se posent, et à l'identification d'une question à approfondir. Plusieurs dizaines d'habitants ont été consultés dans cette phase exploratoire par les membres du groupe à partir d'un questionnaire. Il s'agit ici de convoquer ce qu'il est convenu de nommer « l'expertise d'usage ».

La deuxième phase a permis de préciser la nature du problème identifié et qui est concerné. C'est à ce stade que des données chiffrées locales ont été utilisées après collecte et traitement par l'APRAS dans deux communes sur trois, en complément de celles de l'ODS. Puis, lors de la dernière séance ont été identifiées des pistes d'actions concrètes et réalistes à mettre en oeuvre pour se saisir du problème identifié.

L'ensemble de la démarche a donné lieu à une note de synthèse pour chaque site. Une rencontre des trois communes a été organisée pour un bilan transversal. Un rapport d'expérimentation a été produit et restitué à la commission cohésion sociale de Rennes Métropole le 22 septembre dernier.

Les travaux menés dans chaque commune ont porté sur des questions différentes. Sans entrer dans le détail on peut mentionner ici les objets qui ont été mis au travail dans les groupes après les deux premières séances :
-La question de la prise en

compte des ménages à bas revenus dans l'élaboration des politiques locales ;
-La question de l'isolement des personnes et celle des effets du renouvellement progressif des populations sur le lien social ;
-La question de l'accès des familles aux services (qui utilise ? quand ? comment ? quelle évolution des besoins ?) dans la perspective d'accueillir des nouvelles familles en nombre à court terme.

Dans chacun des cas la démarche a conduit à des questionnements de fond avant de retenir des pistes de travail. Par exemple, quelles conclusions tire-t-on du constat de sous représentation des enfants des familles les plus modestes dans les accueils collectifs comme le CLSH ? Problèmes tarifaires ? Faut-il encourager les personnes qui ne travaillent pas à y inscrire leurs enfants dans une logique de projet éducatif local ou bien est-ce essentiellement un service dédié aux enfants dont les parents travaillent ?

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ce que l'on peut qualifier d'aventure collective tant la page était blanche au départ.

D'abord que les communes ont exprimé leur grande satisfaction à l'issue de cette démarche. En effet, l'objectif d'engager concrètement une ABS a été atteint, avec à chaque fois une mobilisation collective locale et des

... Le Tableau de bord social

Le Mail (Bourg l'Evêque La Touche), Cathédrale (Centre), Laënnec Dupont des Loges (Thabor Saint-Hélier), Arsenal (Arsenal Cleunay), Pontchaillou (Villejean Beauregard), Cimetière de l'Est (Francisco Ferrer Landry Poterie), Parcheminerie (Centre), Stade Rennais (Bourg l'Evêque La Touche), Hôtel Dieu (Centre) et Saint Hélier (Thabor Saint-Hélier). Nombreux de ces territoires ont connu de fortes évolutions, notamment en terme de livraisons de logements,

d'arrivée de ménages, de flux... Néanmoins lorsqu'on relativise ces chiffres par rapport au nombre total de ménages résidents, ces IRIS s'inscrivent encore sans problème dans la moyenne rennaise, bien en dessous des taux observés dans les ZUS. Même si les nombres de ménages en difficulté sont significatifs, et ce sont autant de familles ou de personnes qu'il faut aider ou accompagner, ces territoires présentent une certaine mixité.

* Le seuil des bas revenus est un niveau de revenus disponibles bruts mensuel (avant impôts) égal depuis 2007 à 60% de la médiane des revenus par unité de consommation (la médiane est la valeur qui permet de séparer une population en 2 parties égales).

Pour 2008, le seuil des bas revenus est de 903 euros.

Ce seuil est calculé sur une population spécifique parmi les allocataires de la CAF ; elle exclut les étudiants et les allocataires de 65 ans et plus. Il est calculé par unité de consommation, en s'appuyant sur l'échelle d'équivalence suivante : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour tout autre adulte ou enfant de plus de 14 ans, 0,3 pour tout enfant de moins de 14 ans et 0,2 supplémentaire pour une famille monoparentale.

Du nouveau sur l'évolution des familles

La réduction de la taille des ménages concerne Rennes mais aussi la quasi totalité des communes de Rennes Métropole. De plus, il apparaît que des familles vont s'installer au-delà de l'agglomération. Si on compare le nombre d'enfants nés à Rennes sur 3 années au nombre d'enfants de moins de trois ans, le solde est négatif. Les variations selon les quartiers sont assez importantes. Ainsi les quartiers du centre qui comptent majoritairement de petits logements, accueillent de jeunes familles qui après le 1er enfant déménagent. D'autres quartiers, avec de plus grands logements accueillent des familles qui s'établissent sur plusieurs années et on observe à travers les évolutions des statistiques, le cycle du vieillissement. Ainsi La Poterie a connu il y a quelques années, la progression continue des moins de 3 ans, qui s'est ensuite reportée sur les effectifs scolaires maternelles, puis élémentaires... ce territoire commence à connaître une petite baisse du nombre de familles. Cela ne signifie pas toujours le départ des familles, mais peut-être leur «vieillessement» ; les enfants devenus grands, ne sont plus considérés

à charge au sens CAF (qu'ils soient ou non encore dans le foyer). On observe en parallèle que les modes de vie évoluent. Il est de plus en plus rare de mener sa carrière de parents dans un même logement : les déménagements suite aux évolutions (ou ruptures) professionnelles ne sont pas exceptionnelles ; les séparations, observées à travers la progression du taux de familles monoparentales, implique aussi bien souvent des déménagements.

En 2008, à l'inverse des années précédentes, les familles sont en augmentation légère en 2008 : 17 100 familles allocataires CAF au 31/12/2008, soit +0.9% par rapport à 2007. Pour illustrer la diminution pré-existante, la baisse cumulée en 2006 et 2007 concernait 533 familles, soit -3.0%. Aussi cette hausse en 2008 apparaît encore tout à fait timide. Les diminutions non négligeables observées les années passées, étaient conséquentes au départ de certaines familles dans d'autres communes ou à leur vieillissement (les enfants ne sont plus considérés comme à charge). Qu'il s'agisse de départ ou de vieillissement,

ces familles («en moins») n'étaient pas entièrement remplacées par de nouvelles familles (arrivée d'une famille sur le territoire ou arrivée d'un premier enfant au sein du foyer). La composition des familles indique que cette progression est due aux familles de petite taille : principalement les familles avec 1 enfant (+2.3%) ; les familles avec 2 enfants sont en très légère hausse ou plutôt stables (+0.3%) et les familles avec 3 enfants et plus sont en très légère baisse ou plutôt stables (-6, soit -0.2%).

D'autres indicateurs concernant les familles avec enfants marquent quelques frémissements : le nombre d'enfants de moins de trois ans (dont la famille est allocataire CAF) a également augmenté (+2.3%).

Le nombre de naissances est en légère hausse sur les quartiers rennais en 2008 (+2.3%). Cet indicateur peut néanmoins connaître annuellement des variations plus ou moins significatives. C'est un des rares indicateurs pour lequel les compteurs sont remis à zéro au 1er janvier. Et une année avec de nombreuses naissances peut être

suivie d'une forte baisse, sans que cela n'ait d'incidence durable sur la tendance.

Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles rennaises qui était en baisse régulière depuis plusieurs années, repart à la hausse en 2008. Entre 2000 et 2007, la baisse avait donc concerné 895 enfants, soit -11.6%. En 2008, ce sont donc 113 enfants supplémentaires qui sont accueillis dans les écoles rennaises, soit +1.7%. Concernant les écoles élémentaires, leur nombre également en baisse régulière depuis plusieurs années, se stabilise. Ces tendances sur les effectifs scolaires primaires sont confirmées sur la rentrée 2009.

La tendance observée en 2008 demeure timide mais tous les indicateurs évoqués vont dans le même sens ; doit-on y voir l'amorce d'une inversion de la tendance ou tout du moins l'arrêt de l'érosion du nombre de familles ?

Depuis le 4 janvier le dispositif «SORTIR !» s'est substitué au «Passeport loisirs culture». Ce dernier était expérimenté depuis 2004 à Rennes et Saint-Jacques-de-Lalande après les résultats encourageants des initiatives conduites dans le quartier de Maurepas et du centre Ville à partir de la fin des années 90.

Ce projet mobilise un large partenariat tant dans la conception que dans le financement ou la mise en oeuvre. Sont en effet impliqués les Villes de Rennes et Saint-Jacques-de-Lalande ainsi que leurs CCAS, le Conseil Général, La CAF, l'Etat, la Région Bretagne, Rennes Métropole, les organismes HLM, l'Association Rennaise des Centres Sociaux et le centre social de Saint-Jacques-de-Lalande, ainsi que les très nombreuses associations ou structures qui contribuent par la mise en place de tarifications spécifiques, l'accompagnement des personnes ou encore la médiation culturelle.

Il s'agit donc d'une mobilisation collective sans équivalent pour faciliter l'accès aux loisirs au sport et à la culture pour les familles et les personnes à faibles

ressources.

Les objectifs initiaux sont confirmés. Il s'agit toujours d'articuler dans une même démarche soutien financier, accompagnement des personnes qui le souhaitent et proposition de démarches de médiation collective.



Le nouveau dispositif vise à :
- simplifier l'accès aux personnes en abandonnant notamment la formule d'émission de titres de paiements («passeports»),
- et à promouvoir les initiatives et dynamiques collectives.

Mais surtout, nous passons à une systématisation de cette proposition aux populations concernées grâce à l'implication très forte des CCAS dans le nouveau dispositif, ce qui lui confère une dimension beaucoup plus ambitieuse que jusqu'à présent.

Concrètement le dispositif comprend trois volets :

- Les activités ponctuelles (places de cinéma, entrées piscine et théâtre...).

Les «passeports» sont remplacés par la carte «SORTIR !». La présentation de cette carte permet de bénéficier d'une tarification

- Les activités régulières (licence de sport, pratiques artistiques à l'année...).

Le coût des activités régulières peut être pris en charge à hauteur de 50% ou 70% par le fonds «SORTIR !» selon les ressources de la personne ou de la famille.

- Les actions collectives.

Le fonds sera également mobilisé pour soutenir des initiatives collectives d'habitants.

L'APRAS a été sollicitée pour animer, gérer et coordonner l'ensemble du dispositif. Brigitte Valet est en charge cette mission au sein de l'équipe de professionnels.

Vous trouverez sur le site de l'APRAS www.apras.org toutes les informations nécessaires, ainsi que la liste actualisée des structures partenaires, et des modèles de convention pour les structures qui souhaitent s'engager dans le dispositif.

Le Tableau de bord social

Le Tableau de Bord Social des quartiers rennais – Données 2008 a été actualisé fin 2009. Ces données sont attendues par de nombreux partenaires ; les données 2008 peut-être plus encore... Une question cruciale : les effets de la crise. Quels sont les effets de la crise sur les territoires et sur les publics ?

Les premiers effets de la crise ?

L'APRAS a été amenée à mobiliser ses données pour alimenter la réflexion sur la définition des territoires prioritaires de la politique de la ville. Et cette question des effets de la crise a été incontournable.

Or les indicateurs réagissent de manière contrastée à la crise. Certains ne mettent pas en évidence de dégradations immédiates, voire même dans certains cas, la tendance s'inscrit à la suite de celle observée les années précédentes, à savoir plutôt une amélioration. Ainsi le nombre de jeunes accueillis par la Mission locale en 2008 fait-il apparaître une diminution par rapport à 2007. Ou encore la plupart des indicateurs de pauvreté étaient à la baisse fin 2008...

Concernant le nombre de jeunes accompagnés par la Mission locale, cet indicateur, suivi depuis plusieurs années par l'APRAS, concerne l'ensemble des jeunes accueillis entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année ; c'est un indicateur de flux. Or la situation s'étant dégradée sur le second semestre, tandis que les résultats sur le premier semestre étaient plutôt favorables, le bilan sur l'ensemble de l'année demeure positif : sur l'année complète, le nombre total de jeunes accompagnés par la Mission locale a diminué (-5.5%). Pour palier ce décalage, la collaboration avec la Mission locale a permis un travail complémentaire sur les quatre premiers mois de l'année 2009, au regard des quatre premiers

mois 2008. Pour le coup, la dégradation est tout à fait nette et massive : le nombre de jeunes rennais accueillis a augmenté de 33% et les 1ers accueils de 34%. Les quartiers les plus concernés par cette hausse étaient Maurepas Patton (+108 jeunes, soit +33%), Bréquigny Les Champs Manceaux (+96, soit +64%), Sud Gare (+93, soit +52%), le Centre Colombier (+83, soit +21%) et Le Blosne (+81, soit +62%).

Les indicateurs de pauvreté mis à notre disposition par la CAF enregistrent eux aussi des diminutions des chiffres 2008 par rapport à 2007 : -6.5% pour les allocataires à bas revenus, -4.4% pour les ménages fortement dépendants des prestations ; les bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et de l'API (Allocation Parent Isolé), minima encore en vigueur sur cette période, étaient également en baisse. Il ne s'agit pas comme pour la Mission locale d'indicateurs de flux sur l'ensemble de l'année, mais d'indicateurs de stock, en d'autres termes, une photographie à une date donnée (au 31/12). Le fait que ces indicateurs ne traduisent pas encore les effets de la crise, ne peut s'expliquer par des effets de glissement sur une plus longue période, car ils traduisent bien la situation en fin d'année 2008. En réalité, ces indicateurs réagissent toujours en décalage par rapport à la situation économique : les premiers signes sont les indicateurs liés à la situation de l'emploi. Le plus souvent, les

ménages connaissent une période de chômage, indemnisé au départ ; ils ne basculent pas immédiatement dans les minima sociaux, et ne deviennent pas tout de suite «allocataires à bas revenus». Les effets se font sentir à retardement plusieurs mois après et dans certains cas, perdurent sur plusieurs années. On fait les mêmes observations à l'inverse pour les périodes d'embellies. La perception des effets de la crise sera sans doute plus marquée lors de l'actualisation 2009.

Les données 2008 témoignent déjà de certaines fragilisations

La hausse du chômage sur Rennes était de 17% entre mars 2008 et mars 2009.

⇒ **Les données du chômage**, ainsi traitées par l'APRAS au 31 mars 2009 mettent en évidence une forte augmentation. La situation n'a bien entendu pas cessé d'évoluer et ces chiffres ne sont certes plus actuels. Les statistiques sur la zone d'emplois affichent fin septembre +27% en un an. Et il faudra en effet attendre quelques mois pour disposer des résultats par quartier au 31 mars 2010. Pour autant un regard précis sur ces chiffres par quartier en mars 2009 permet de pointer les territoires les premiers affectés par la crise et les publics les plus touchés. Les territoires prioritaires ont été globalement plus touchés par la progression : +20%, contre +16% pour les autres quartiers. On notera notamment Le Blosne (+238, soit

22% entre mars 2008 et mars 2009), Maurepas Patton (+216, soit +18%). D'autres quartiers hors TP sont aussi fortement touchés. Ainsi Thabor Saint-Hélier est autant concerné par la hausse que Maurepas Patton et Le Blosne (il affiche +235, soit +23%). Mais ce sont des profils différents qui sont affectés par le chômage selon les territoires : d'avantage de diplômés du supérieur à Thabor- Saint Hélier, plutôt des niveaux CAP-BEP à Maurepas et au Blosne. Cependant la crise a commencé à toucher d'abord plus fortement les personnes aux niveaux de formation les plus bas : +23% d'augmentation en un an pour le niveau inférieur au CAP-BEP et +22% pour le niveau CAP-BEP. Le nombre de demandeurs d'emploi de niveau Bac augmente de 17% et les chômeurs diplômés du supérieur augmentent de 13%.

Et surtout la reprise du chômage a touché plus massivement les jeunes : +26% chômeurs de moins de 25 ans entre mars 2008 et mars 2009, contre +15% pour les 25-49 ans et +15% pour les plus de 50 ans.

⇒ **Les ménages «fragiles» en augmentation.** L'indicateur sur les allocataires dits «fragiles» est fourni par la CAF. Il concerne les ménages (hors étudiants et allocataires de plus de 65 ans) qui, grâce aux prestations sociales, passent au-dessus du seuil des bas revenus (903€ mensuel pour une personne seule). A la différence des ménages à bas revenus qui mettaient en évi-

dence une baisse entre 2007 et 2008 (15 621 allocataires à bas revenu, -6.5%), les ménages dits «fragiles» sont en augmentation sur l'ensemble de la ville (5 508 ménages fragiles au 31/12/2008 et marquent une progression de +8% en un an). Ainsi des indicateurs sociaux, pointant les publics à la limite des bas revenus, réagissent déjà fin 2008.

⇒ Une diminution des bas revenus entre 2007 et 2008 déjà variable selon les territoires

En particulier les TP ne sont pas en baisse dans les mêmes proportions : la baisse observée sur l'ensemble de la ville a moins profité aux territoires prioritaires : -1.5%, contre -9% dans le

reste de la ville. Et même, le TP de Maurepas enregistrait une hausse. Il semble que les effets de la crise sur les indicateurs à bas revenus se manifestent plus rapidement pour les territoires prioritaires, plus particulièrement sur celui de Maurepas.

Faut-il des indicateurs de veille conjoncturelle ?

Le Tableau de Bord Social ne peut être actualisé plusieurs fois par an. Faut-il le rappeler, son actualisation annuelle est le fruit du travail de l'APRAS avec l'ensemble des partenaires qui y contribuent. Il nous faut 9 mois pour actualiser l'ensemble des données (les derniers chiffres tombent fin août et sa mise en ligne se fait normalement au 1er octobre

pour les chiffres de l'année précédente). D'autre part, ce n'est pas la vocation de l'APRAS d'élaborer un baromètre conjoncturel. Le travail d'observation sociale de l'APRAS est avant tout un travail de fond. Il reprend les tendances sur plusieurs années sur chacun des quartiers. Il alerte sur les Iris présentant les évolutions les plus alarmantes. Cette veille en continue est difficilement compatible avec un travail trop orienté sur la dimension conjoncturelle. Pour autant l'expérience de l'année 2009 et notamment à travers la collaboration étroite avec la Mission Locale, nous a convaincu de la nécessité de disposer de quelques indicateurs, 3 ou 4, bien choisis, qui permet-

traient de rafraîchir les tendances plus globales et nous permettraient de cibler la veille à apporter sur les publics et les territoires, constituant ainsi des signaux d'alerte.

Recensement Population 2006

Le recensement rénové de l'INSEE se base dans les communes de plus de 10 000 habitants sur un sondage.

A l'échelle des quartiers et des IRIS, les résultats peuvent présenter un certain nombre de biais. Ils seront traités et analysés par l'APRAS en collaboration avec l'INSEE et l'AUDIAR.

Ils seront mis en ligne progressivement sur le site de l'APRAS au cours du 1er semestre 2010.

Des inégalités persistantes entre territoires

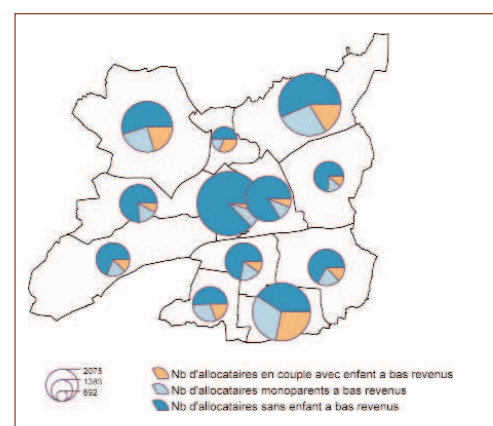
Les territoires prioritaires concentrent les nombres les plus importants de ménages en situation de pauvreté. Toutefois, le quartier du Centre vient se situer en 1ère position concernant l'indicateur sur les ménages à bas revenus*. Ce quartier compte via la CAO (Coordination d'Accueil et d'Orientation), des personnes sans domicile fixe domiciliées sur ce quartier. Néanmoins leur présence fait également partie des réalités du centre ville. Indépendamment des domiciliations, ce quartier accueille nombre d'allocataires à bas revenus : des bénéficiaires de minima, mais aussi des travailleurs pauvres, des chômeurs indemnisés... Au regard des autres quartiers, ce sont majoritairement des ménages sans enfants (88%, contre 65% en moyenne sur la ville) ; nombreux vivent seuls. Ils sont en général plus

jeunes (32% des bénéficiaires du RMI entre 25 et 29 ans en 2008 ; contre 25% en moyenne à Rennes). Lorsqu'on s'intéresse aux minima sociaux et en particulier à l'ensemble des personnes couvertes, c'est-à-dire les personnes qui vivent des minima (l'allocataire, mais également son conjoint éventuel et ses enfants), le quartier centre ne se place plus en 1ère position, Maurepas et Le Blosne comptent le plus

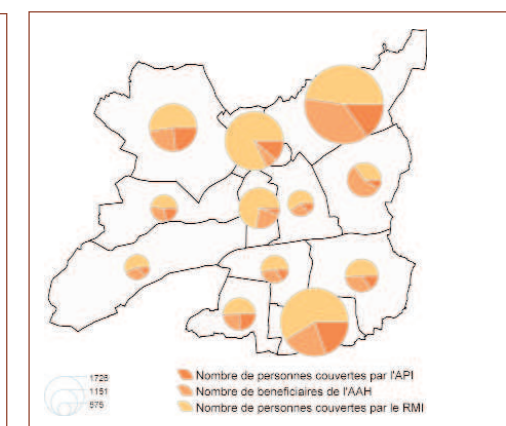
de personnes vivant de minima. Nord Saint Martin est sur-représenté du fait de la domiciliation des gens du voyage dont un bon nombre ne réside pas sur Rennes. Les données à l'échelle des territoires infra quartier sont tout à fait éclairantes sur les territoires qui concentrent le plus de difficultés. Les territoires prioritaires de la politique de la ville se distinguent des autres quartiers et se distinguent entre eux, avec des niveaux de difficul-

té variables.

Mais à côté des territoires politiques de la ville, on relève un certain nombre d'IRIS qui cumulent aussi des indicateurs au rouge (nombre de bénéficiaires de minima, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de la CMU, ...). Parmi ces IRIS nous pouvons évoquer : La Mabilais (quartier Arsenal Cleunay), La Madeleine Mauconseil (Sud Gare), Parc de Maurepas (Beaulieu Les Longs Champs),



Ménages à bas revenus
Source : CAF 35, 31.12.2008



Minima : personnes couvertes RMI, API, AAH
Source : CAF 35, 31.12.2008